
Manifestation	62 ^{ème} congrès de Force démocratique
Date	12 mai 2017
Orateur / Oratrice	Conseiller d'État Pierre Alain Schnegg, président de la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes (DAJ)

La confrontation des arguments ne nous fait pas peur

Monsieur le président de Force démocratique

Monsieur le conseiller aux États



Monsieur le conseiller national

■ Mesdames et Messieurs membres des autorités cantonales et communales

Mesdames et Messieurs

Chères amies et chers amis

Aurions-nous déjà perdu la votation communale du 18 juin à Moutier ? Hélas, c'est à craindre...

Je cite : « Historiquement, culturellement et même géologiquement, Moutier appartient au Jura », a affirmé le maire de Moutier lors d'un récent débat.

Bon, il s'exprimait en allemand, mais quand même...

Dusse-t-il être vrai que l'analyse tectonique penche pour une appartenance de Moutier au canton du Jura, alors la logique politique glisserait fatalement à côté de la plaque...

Heureusement, il n'en est rien. Et c'est pourquoi l'issue de la votation du 18 juin demeure ouverte, croyez-moi !

Ce soir, Mesdames et Messieurs, je suis venu à Moutier non pas parce que le Conseil-exécutif m'aurait envoyé pour raffermir l'engagement des partisans du maintien dans le canton de Berne ou pour promettre monts et merveilles à la cité prévôtoise.

Non, si je suis venu à Moutier ce soir, c'est parce que la décision que doivent rendre les Prévôtoises et les Prévôtois me concerne aussi.

D'aussi loin que je me souviens, Moutier fait partie de mon existence. Mon arrière-grand-père était déjà un authentique Prévôtois. Ma mère également. Une partie de ma famille y vit toujours. C'est à Moutier que j'ai rencontré celle qui est devenue mon épouse et que mes enfants sont nés. C'est à Moutier que mon entreprise a vu le jour.

Certes, je n'y suis plus établi et je ne fais donc pas partie des ayants-droit appelés à décider de l'avenir de Moutier.

Certes, il s'agit d'une votation communale et le Conseil-exécutif respectera le verdict des urnes, tout comme le gouvernement jurassien. Nous nous y sommes les deux engagés solennellement en signant la déclaration d'intention du 20 février 2012.

Mais je suis néanmoins concerné. Fortement, comme tant d'autres personnes dans le Jura bernois et même au-delà.

Le bien de la cité prévôtise est important pour moi, il est important pour nous ; il est important encore pour le Jura bernois en tant que région et pour Berne aussi en tant que canton, même si une grande partie de sa population ne sait pas trop de quoi il retourne, il est vrai.

Nous nous devons de respecter les aspirations de nos adversaires, mais qu'on ne vienne pas nous faire croire qu'ils auraient le monopole du cœur et l'exclusivité des bons arguments, alors que Berne serait l'occupant d'un Jura usurpé.

Je n'accepte pas, je m'insurge même, quand je m'entends traiter d'« envahisseur », comme a osé l'écrire un ancien maire autonomiste d'un village jurassien bernois après la visite à Moutier de personnalités élues, samedi dernier, se réjouissant de nous voir retourner « dans notre fosse » et souhaitant que « nous y restions à jamais » – quel mépris...

Je n'admets pas que les partisans d'un départ de Moutier vers le canton du Jura disqualifient systématiquement nos arguments en prétendant que nous miserions uniquement sur la peur – comme si nous étions assez bêtes pour croire qu'à faire peur aux gens nous gagnerions sans coup férir.

Bien sûr, chères amies et chers amis, cette campagne est difficile, l'enjeu est crucial, une certaine tension est inévitable. Mais que le débat demeure correct et rationnel, que diable !

Je rappellerai quand même aux autonomistes que ce n'est pas nous qui avons voulu cette votation. Nous en avons accepté le principe par gain de paix et, vu qu'il faut en passer par là, nous menons évidemment campagne.

Et la confrontation des arguments ne nous fait pas peur.

Parce que, en dernière analyse, de quoi s'agit-il ?

Le 18 juin s'opposent une vision pour Moutier issue de l'utopie du siècle dernier qui a donné naissance au canton du Jura et une vision pragmatique reposant sur le bilan solide de ce que Moutier est devenue dans le canton de Berne.

Sur un plan émotionnel, affectif, là où jouent les affinités subjectives, les promesses enracinées dans une utopie sont toujours plus fortes que n'importe quel raisonnement.

Sur un plan rationnel, dans une soigneuse pondération d'intérêts, les arguments tirés d'un bilan objectif finissent généralement par l'emporter.

Que l'on se penche un peu sérieusement sur les finances et on verra, pour 2016, que les 29 millions de la péréquation financière et les 14 millions de rentrée fiscales cantonales ne permettent pas de financer entièrement les prestations fournies à la population de Moutier, qui sont de l'ordre d'environ 50 millions par année. Avec un résultat positif de ses comptes Berne a pu supporter la différence. Un canton déficitaire ne le pourrait pas.

Que l'on considère les emplois de l'administration cantonale décentralisée, la qualité de l'hôpital, les établissements de formation, le financement des activités culturelles, les investissements dans les infrastructures, force est de reconnaître que Moutier est bien lotie.

Si Moutier devait quitter Berne pour le Jura, tous ces aspects devraient être entièrement réorganisés. Les négociations nécessaires exigeraient du temps, elles ne sauraient éviter une instabilité problématique, le développement de la ville en serait affecté. Un avenir hors du canton de Berne vaut-il de courir ce risque ?

Bien sûr, nous respectons ce qui a été réalisé dans le canton du Jura depuis son entrée en souveraineté. Mais franchement, à y regarder de près, en quoi ses conditions-cadres sont-elles meilleures que celles que le canton de Berne garantit au Jura bernois ?

Je n'évoquerai ici que l'avenir de l'hôpital. Le gouvernement jurassien a fait savoir mardi qu'il privilégiait une planification hospitalière intercantonale pour assurer son avenir.

Est-il conscient qu'il se met ainsi en position de demandeur ?

Réalise-t-il l'ampleur de la difficulté, en attendant du canton de Berne qu'il accepte deux planifications différentes sur son territoire ? – entre nous ce qu'aucun canton suisse n'a envisagé jusqu'ici et ce que le Conseil-exécutif ne saurait accepter, pour les raisons que nous avons expliquées mercredi.

Vu que notre canton ne pourra pas accéder à sa demande, tout en demeurant ouvert à des collaborations dont les deux parties pourraient profiter, mesure-t-il qu'il serait inévitablement confronté à des surcapacités s'il entend confier à l'hôpital de Moutier des missions spécifiques visant son renforcement ?

Et quelqu'un peut-il vraiment le croire quand il écrit, en substance, qu'il est prêt à un réexamen des missions attribuées aujourd'hui au site de Delémont de l'Hôpital du Jura pour assurer l'avenir de l'hôpital de Moutier ?

Croire, je veux bien, mais voir, cela me semble plus sûr...

Chères amies et chers amis, c'est quand on doit répondre à ce type de questions qu'apparaît en pleine lumière la différence entre les promesses enracinées dans une utopie et les arguments tirés d'un bilan objectif.

La réalité, c'est que le canton du Jura existe depuis quarante ans et qu'il s'est construit sans Moutier, qui n'est pas une ville jurassienne.

La réalité, c'est que Moutier s'est bien développée en tant que ville jurassienne bernoise et qu'elle serait confrontée à mille difficultés pratiques si elle devait devenir jurassienne tout court.

Alors, contre toute pondération des intérêts en cause, malgré l'ampleur des difficultés à résoudre, on peut vouloir ce saut.

Mais que l'on reconnaisse qu'il s'agit d'un saut dans l'inconnu.

Puisse une majorité des Prévôtoises et des Prévôtois le réaliser à temps et miser sur la continuité dans le canton de Berne !